

# La médiation en entreprise

Dans votre entreprise vous rencontrez : des tensions relationnelles, une rupture de dialogue, des allégations de harcèlement, potentiellement source de souffrance au travail.

*Avez-vous pensé à la médiation ?*

*En situation de conflit ou de crise, le recours à la médiation est une approche à envisager. IPAL, vous propose des actions de médiation, adaptées à vos besoins, pour résoudre des conflits à l'amiable en entreprise. Tout échange dans ce cadre, peut contribuer à faire bouger les lignes, changer les idées reçues, clore un chapitre, en ouvrir un autre.*

## Objectifs

- > Prévenir ou résoudre un conflit en présence d'un tiers **neutre, indépendant et impartial**, sans pouvoir de décision, sur la base du libre consentement des parties
- > Permettre aux protagonistes, en respectant la confidentialité des échanges, d'exprimer leurs ressentis, de s'expliquer, de participer à la restauration du dialogue et de préserver les relations futures

## Informations pratiques

**Coût :** Intervention des médiatrices d'IPAL comprise dans le montant de votre adhésion

**Durée & lieu :** dans les locaux d'IPAL

- > Entretiens individuels préalables à la médiation : 30 minutes
- > En règle générale, 2 séances de médiation de 2h espacées d'un mois.

**Participants :** 2 à 15 personnes

**Public :** tout salarié de l'entreprise

**>> Pour faire appel aux médiatrices d'IPAL : merci de contacter votre Médecin du travail <<**